

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Ordre du jour :

Installation du Conseil municipal.

Délibérations :

- Élection du Maire ;
- Détermination du nombre d'adjoints ;
- Election des Adjoints ;
- Lecture de la charte de l'élu local.

L'an deux mille vingt le vingt-trois mai à dix heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Lionel CHOLLON, Maire sortant de Loupiac, lequel a procédé à l'installation

Étaient présents M. BONNERON Jean-José, M. GARABOS Bruno, Mme CARTIER Christine, M. CASIMIR Pierre, Mme DUTEÏS Stéphanie, Mme CASIMIR Marie-Laure, M. ELCRIN Philippe, Mme DUPHIL Sandrine, Mme BAGUR Marie-Laure, Mme AMANT Stéphanie, M. AMEEL Guillaume, M. SANFOURCHE Nicolas, M. EXPERT Patrick, M. CHOLLON Lionel, Mme DE GABORY Cécile.

Absent représenté : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : SANFOURCHE Nicolas

Date de convocation : 18 mai 2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de conseillers présents : 15

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lionel CHOLLON, maire sortant, qui, après avoir procédé à l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare Mesdames et Messieurs, BONNERON Jean-José, GARABOS Bruno, CARTIER Christine, CASIMIR Pierre, DUTEÏS Stéphanie, CASIMIR Marie-Laure, ELCRIN Philippe, DUPHIL Sandrine, BAGUR Marie-Laure, AMANT Stéphanie, AMEEL Guillaume, SANFOURCHE Nicolas, EXPERT Patrick, CHOLLON Lionel, De GABORY Cécile installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

ÉLECTION DU MAIRE

M. BONNERON Jean-José, prend la présidence de la séance en tant que doyen d'âge du nouveau conseil municipal pour mettre en œuvre l'élection du Maire. Il procède à la mise en place du bureau de vote avec M. SANFOURCHE Nicolas comme secrétaire, Mmes DUPHIL Sandrine et DUTEÏS Stéphanie assesseurs.

Après un appel à candidature, un candidat est proposé :
Monsieur BONNERON Jean-José pour la liste *Loupiac d'abord* .

Déroulement du vote :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote où le nom du candidat est écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants:

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
 - Bulletins nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 12 et 3 bulletins blancs
 - Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- BONNERON Jean-José : 12 voix

M. BONNERON Jean-José ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

ÉLECTION DES ADJOINTS

• Choix du nombre d'adjoints.

M. BONNERON Jean-José explique que la commune peut disposer, vu sa population, de un à quatre adjoints au maire au maximum. La gestion des services et le développement de la commune nécessitent une répartition de la charge de travail des élus, par délégation, sur quatre postes d'adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide par 12 voix et 3 abstentions qu'il comptera 4 adjoints.

• Election des adjoints au maire

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Après un appel à candidature, Monsieur le Maire constate que M. GARABOS Bruno a déposé une liste de quatre noms dont le sien en première position.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection des adjoints.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
 - Bulletins nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 12 et 3 bulletins blancs
 - Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Liste 1, conduite par M. GARABOS : 12 voix

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste 1 conduite par M. GARABOS Bruno. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- M. GARABOS Bruno : 1^{re} Adjoint.
- Mme CARTIER Christine : 2^e Adjointe.
- M. CASIMIR Pierre : 3^e Adjoint.
- Mme DUTEÏS Stéphanie : 4^e Adjointe.

Mmes et MM GARABOS Bruno, CARTIER Christine, CASIMIR Pierre, DUTEÏS Stéphanie déclarent accepter cette fonction.

Monsieur le Maire, le doyen de l'assemblée, le secrétaire et les assesseurs sont invités à signer les différents procès verbaux qui ne portent aucune observation.

Fin de la séance le 23 mai 2020 à 10 heures 40.